

Règlement intérieur Atelier pilates

Article 1 : Jours d'ouverture.

Les cours réguliers sont dispensés de septembre à juin, hors première ou deuxième semaine des vacances scolaires (zone c) et jours fériés .

Article 2 : Respect du matériel et des autres élèves.

Afin de préserver une qualité de pratique, il est demandé aux élèves d'éteindre les téléphones portables d'investir dans un tapis personnel ou d'apporter une serviette. Merci de respecter le calme.

Article 3 : Assiduité et ponctualité .

L'assiduité au cours est essentielle, elle permet une progression dans la pratique. La ponctualité est indispensable afin de commencer le cours dans le calme et par respect pour le groupe et le professeur.

Article 4 : Modification du planning.

Atelier pilates se réserve le droit d'annuler un cours de façon ponctuelle ou permanente si le nombre d'élèves n'est pas suffisant. Les périodes d'arrêts, peuvent être modifiées en fonction des périodes de formation du professeur. Cours de 30 minutes si un seul élève présent.

Article 5 : Condition de santé.

Les élèves sont tenus d'informer le professeur de toute condition de santé ou antécédents médicaux. Chaque élève est tenu de se conformer aux indications du professeur en termes de niveau de cours conseillé et de modifications des exercices.

Un certificat médical de non-contre indication à la pratique du pilates est demandé.

Article 6 : Validité et politique d'annulation.

Les abonnements sont valables uniquement sur la saison en cours. Un prorata sur l'abonnement du premier trimestre est calculé jusqu'à début octobre. Les abonnements sont payables en début de séance, de trimestre ou d'année et leurs tarifs sont non-négociables. Aucun remboursement ou report de validité ne peut être envisagé même si des mesures gouvernementales contraignent au confinement les cours seront assurés sur la plate forme zoom. Seuls les problèmes de santé majeurs (sur justificatifs fournis dès l'arrêt de la participation aux cours), les grossesses, pourront donner lieu à un report de la validité des séances ou de l'abonnement sur la saison suivante uniquement. Les cours manqués peuvent être rattrapés sous réserve de places disponibles, sur les différents créneaux horaires et dans la période d'abonnement choisi.

Je soussigné(e)

nom :

prénom :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

À le : / /

signature (précédé de « lu et approuvé »)